



Dossier:
“Surveillance acoustique”
 2^{ème} partie

Les bars musicaux et le festival Interceltique de Lorient



Daniel CRUBLET,
 service communal d'hygiène et de santé,
 Ville de Lorient

LA VILLE DE LORIENT est dotée d'un service communal d'hygiène et de santé et a compétence en matière de bruit. Ce service doit faire respecter les pouvoirs de police du maire concernant les problèmes de voisinage. Le SCHS reçoit de nombreuses plaintes de riverains de bars ainsi que du festival Interceltique et de la fête foraine. Ces plaintes ont commencé à partir des années quatre-vingt-dix. Une association de riverains s'est d'ailleurs créée à cette époque et la mairie a reçu des pétitions venant de centaines de personnes.

En ce qui concerne les bars, l'application du décret sur les lieux musicaux paru en 1998 a permis de régler quasiment tous les problèmes de bruit passant par la structure des

bâtiments. Il restait bien évidemment les nuisances sonores qui se propagent par les portes et fenêtres ou encore les problèmes de terrasses.

Pour la fête foraine, la Ville a été condamnée pour non-respect du niveau sonore. Des arrêtés pour limiter les nuisances ont été pris.

Lors du festival Interceltique de nombreux groupes musicaux se produisent dans la rue et le niveau sonore peut atteindre 104 dB ! Aussi, la ville a pris un certain nombre de mesures pour limiter le bruit.

Il est facile de prendre un arrêté, mais encore faut-il pouvoir le faire appliquer... Ce qui n'est pas toujours aisé. À Lorient, seulement deux personnes sont chargées d'effectuer les mesures acoustiques et elles ne peuvent donc pas être sur le terrain en permanence pour constater les nuisances. Par ailleurs, elles sont connues... et, les niveaux sonores baissent étrangement dès qu'on les aperçoit ! Il fallait donc trouver une solution à ces problèmes.

Nous avons contacté le bureau d'étude JLBi Conseils qui nous a conseillé de mettre en place un système permanent de surveillance du bruit. Le directeur général des services a





Dossier :
“Surveillance acoustique”
2^{ème} partie

été convaincu du bien fondé de ce projet et nous l'avons donc exposé auprès des élus en bureau municipal. La proposition a été validée. Le projet a été présenté en conseil municipal et un appel d'offres a été lancé.

Trois possibilités pouvaient être envisagées : acheter le matériel et réaliser la gestion des données en interne, acheter le matériel et faire analyser les données par un cabinet d'études acoustiques, et enfin sous-traiter l'ensemble de la prestation.

C'est la troisième solution qui a été retenue. C'est-à-dire une prestation de service sur trois ans.

Le système a été mis en place en 2006, le 21 juin, à l'occasion de la fête de la musique. Nous commençons donc à avoir un peu de recul sur la question.



Jean-Louis BISQUAY,
 JLBi Conseils

LA PLACE JULES FERRY, à Lorient, accueille les animations nocturnes et notamment les soirées étudiantes tous les jeudis soir. Cette place est entourée de bars. Lorient est, rappelons-le, la ville aux cinq ports. Il y a un port de pêche, un port de commerce, un port de transport maritime, un port de plaisance et un port militaire. Tout cela est à l'origine de beaucoup de bruit. Lorient organise également des animations avec, entre autres, le Festival Interceltique. Beaucoup de riverains vont alors se

réfugier, pendant les dix jours que dure la manifestation, loin des nuisances, sur l'île de Groix.

Notre cabinet a réalisé une étude à la demande et en collaboration avec la Ville. Les plaintes ont été analysées. Le bruit des bars, et notamment celui des terrasses, arrivait en tête. Puis, venaient les nuisances dues aux animations. Les périodes concernées étaient les soirées et l'heure de fermeture des ERP. Des campagnes de mesures ont été réalisées afin de bien motiver la démarche ainsi que des cartographies sonores pour bien comprendre « qui fait quoi ».

Quatre balises « RF » et une balise « expert » Opéra avec un système bi voies, de la société o1 dB, ont été installées. Il y a au total six points de mesure.

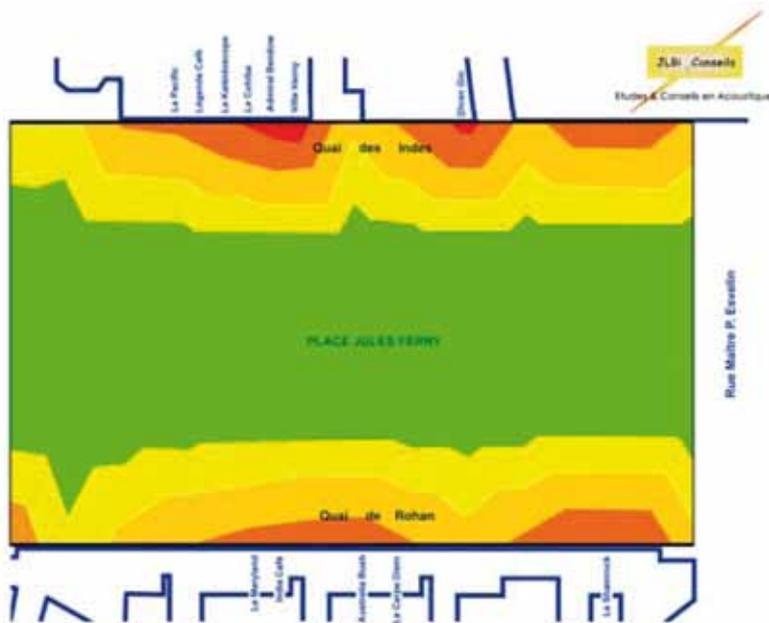
La balise « expert » est placée sur un bâtiment de la mairie à proximité immédiate de la place surveillée. Elle est connectée au serveur de la mairie. Les données sont transférées, 24 heures sur 24, vers nos bureaux. Grâce au système mis en place, au-dessus de certains seuils, un enregistrement audio est réalisé, ce qui permet d'interpréter les mesures. Tous les matins, les mesures sont contrôlées. Si une anomalie est constatée, nous faisons un reporting que nous adressons immédiatement au Département Hygiène et Santé de la Ville de Lorient afin qu'il contacte le fauteur de troubles. A contrario, si une personne vient se plaindre, les enregistrements sont repris et l'on peut ainsi voir si la plainte est fondée ou non et l'on intervient ensuite en conséquence.

Nous étions au départ très focalisés sur le bruit des bars, mais le système a permis de mettre en évidence d'autres problèmes





Dossier:
“Surveillance acoustique”
2^{ème} partie



en qualifiant ces nuisances sonores... Ainsi, on a remarqué que les brosses métalliques utilisées pour le nettoyage des rues le matin étaient très bruyantes. Les bars qui, à deux heures du matin, déversaient les caisses de bouteilles vides dans les containers étaient aussi à l'origine de nuisances importantes... Nous avons également pu attirer l'attention de la maîtrise d'œuvre d'un chantier de construction situé à proximité de la place sur les nuisances qu'il engendrait pour les riverains.

Nous avons profité de la mise en place de ce réseau de mesure pour travailler en partenariat avec les exploitants des bars. Maintenant, ils gèrent la sortie des établissements, ce qui permet de régler 50 % des plaintes.

Nous avons rencontré les riverains afin de leur expliquer notre travail et de montrer que l'on prenait leurs problèmes en considération. Tous les mois un rapport est adressé à la mairie qui permet de voir les évolutions temporelles. Des réunions d'information des élus sont organisées quatre fois par an.

Les balises du réseau de mesure sont installées à 4 mètres de hauteur et à 2 mètres en façade des habitations. Indépendamment de la surveillance au quotidien, pendant le festival Inter celtique, on fait des mesures ponctuelles et inopinées. Cela permet de faire des corrélations entre les différentes mesures et d'indiquer aux ingénieurs du son des différents concerts le niveau sonore à ne pas dépasser. Des contrôles sont effectués en période nocturne pendant toute la durée du festival.

Pour la gestion sonore des chapiteaux, des systèmes d'affichage face à l'ingénieur du son ont été installés. Les niveaux à ne pas dépasser sont indiqués. Les ingénieurs jouent le jeu à 100 %. Trois chapiteaux ont été équipés l'an dernier. En deux ans, les niveaux sonores ont baissé de trois à cinq décibels.

Malheureusement, on se rend compte que l'on a de nouveau une hausse des niveaux sonores liée à la loi antitabac.

JLBI CONSEILS - Bureau d'études acoustiques
 Parc Technologique de Soye
 5 rue Copernic
 56270 PLOEMEUR
 tél. : 02.97.37.01.02
 fax : 02.97.37.08.22
 contact@jlbi-acoustique.com